

## ABONNEMENT.

Un an. . . . .	30 fr.
Six mois. . . . .	16
Trois mois. . . . .	8
Hors du Département.	
Un an. . . . .	35 fr.
Six mois. . . . .	18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

## ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

## POUR LA PATRIE, S'IL VOUS PLAÎT !

Lorsqu'il y a quinze mois nous nous vimes condamnés à payer au vainqueur, dans un court délai, une rançon de cinq milliards de francs, nombre de financiers réputés des plus habiles n'hésitèrent pas à déclarer, dans leurs angoisses, l'impossibilité de trouver en France une somme aussi colossale.

Heureusement l'opération ne paraît plus impossible aujourd'hui, et, si elle demeure toujours aussi colossale, elle ne s'en fera pas moins tout simplement.

C'est assurément pour nous une grande consolation et un espoir solide de savoir l'immensité de nos ressources. On éprouve une joie et un orgueil bien grands en voyant la richesse et l'abondance de son pays, après une suite de catastrophes aussi terribles que celles que nous venons de traverser.

Que ne pourrait un tel pays, s'il arrive enfin un jour, et il arrivera tôt ou tard, grâce à Dieu ! où il pourra jouir d'un système politique raisonnable, sûr, ferme et stable ?

La France en deuil demande de l'or, elle demande des monceaux d'or, et c'est à ce prix seulement qu'est la délivrance du territoire. Une partie de ses enfants est depuis longtemps contrainte de supporter la vue de ses bourreaux ; des mères sont obligées de servir les meurtriers de leur fils, tous soupirent après leur libération. Ah ! sans doute, hélas ! cet or ne nous rendra ni l'Alsace, ni la Lorraine, ni nos drapeaux, ni nos canons, ni nos braves, morts au champ d'honneur : il nous faut encore les pleurer longtemps ; mais cet or rendra la liberté à la portion de notre sol que foule depuis si longtemps l'ennemi.

Il y a un an à peine, le gouvernement

empruntait deux milliards ; il nous en demande trois aujourd'hui. Eh bien ! donnons-lui tout de suite ; donnons-lui en le double, le triple. Il faut prouver au monde entier que, malgré les efforts des envahisseurs, si la France est martyrisée, si elle est appauvrie, il lui reste encore assez de richesses dans son industrie et dans son sol pour qu'elle ne soit ni épuisée, ni mourante, et que les malheurs n'ont fait au contraire que la préparer à reparaître plus vigoureuse et plus forte sur la scène du monde.

C'est pour ce motif que nous dirons à tous nos compatriotes, à tous les Français : Déliez vos bourses ! Ne marchandez pas ; de l'or, de l'or ! Pour la patrie, s'il vous plaît !

J. R. DENAIS.

## LES IMPOTS.

On lit dans la Patrie :

Le projet d'impôt de la commission, 1 pour 1,000 sur le chiffre des affaires, — ou plutôt, en nous servant du nouveau terme, dont la paternité appartient à M. Ducarre, sur le chiffre des ventes, — ce projet a été repoussé hier par l'Assemblée nationale. Le résultat du scrutin a donné 310 voix pour l'amendement Ducarre, autrement dit pour le système de la commission, et 361 voix contre, soit une majorité opposante de 51 voix.

Ce vote n'est intervenu qu'après un long débat auquel ont pris part M. Deseilligny, rapporteur de la commission du budget, en faveur de l'amendement Ducarre, et M. de Goulard, ministre des finances, qui, au nom du gouvernement, l'a combattu. La Chambre a donc donné gain de cause au gouvernement.

Il est un point sur lequel nous tenons à détruire toutes les ambiguïtés, à faire disparaître tous les doutes, c'est que, quelque préférence que l'on accordât, soit à l'impôt sur le chiffre des affaires, soit à l'augmentation des patentes, l'impôt dit des matières premières n'en devait pas moins, dans la pensée du gouvernement, être voté. Nous disons : dans la pensée du gouvernement, car, pour nous, nous sommes absolument opposés à la taxe des

matières premières, et nous croyons cette opinion partagée par la majorité de la Chambre.

« M. le Président de la République, a dit hier M. Deseilligny, regarde le produit de cet impôt (sur le chiffre des affaires ou des ventes) comme devant s'ajouter aux 93 millions des matières premières, et la proposition du gouvernement consiste à cumuler ainsi l'impôt des matières avec celui que nous proposons en échange. Ce n'est pas là évidemment le terrain sur lequel vous nous avez placés ; nous cherchions un impôt à substituer aux matières premières et non pas à additionner avec elles. »

Il résulte de là que le gouvernement et la commission ont joué ensemble aux... propos discordants, la commission croyant que son impôt sur les ventes allait compenser tout le déficit, le gouvernement, au contraire, ayant l'idée de ne faire couvrir que partiellement ce déficit, et réservant, pour le complément à fournir, son impôt de prédilection sur les matières premières.

Le seul moyen, nous le répéterons toujours, de faire cesser ces propos discordants, c'est de savoir exactement à quoi s'en tenir sur le chiffre des dépenses, c'est de déclarer si l'on doit faire face à 200 millions, ou seulement à 120 millions. Et ce point est si peu établi, que M. Deseilligny disait hier : « Je ne veux pas discuter le chiffre de 200 millions, réclamé en dernier lieu par le gouvernement. » Mais, au contraire, c'est là, selon nous, ce qu'il faut discuter.

Et lorsque nous sommes d'avis de fixer le budget des dépenses, celui des recettes, nous n'entendons pas parler de deux opérations distinctes et séparées à faire : nullement. A part les dépenses obligatoires, telles que pensions, intérêts de la dette, tout le reste est essentiellement variable et dépend des ressources que l'on pourra ou voudra consacrer. La rédaction d'un budget consiste donc dans un travail de parallélisme des plus méticuleux et des plus délicats.

Eh bien ! c'est ce travail de parallélisme que nous supplions la Chambre de pousser jusqu'au bout : si elle veut accorder au gouvernement les 200 millions qu'il demande, elle devra se décider à trouver des ressources équivalentes à ces 200 millions ; mais si elle s'arrête au chiffre de 120 millions, elle aura 80 millions de moins d'impôts à voter.

## LE PARTI NATIONAL.

Un certain nombre de députés ont été convoqués par lettres non-signées, dans la salle du cinquième bureau de l'Assemblée, à l'effet de délibérer sur les moyens de faire connaître la formation et la pensée fondamentale d'un nouveau parti intitulé : *Parti national*. Ce parti s'intitule : *Union conservatrice et républicaine* ; il a pour devise : « Foi, Liberté, Rénovation. En voici le programme :

## PARTI NATIONAL.

## Programme.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les soussignés, députés à l'Assemblée nationale ou publicistes, adhèrent à l'établissement définitif d'une République fondée sur les principes chrétiens, sur la défense énergique et loyale de tous les intérêts conservateurs et sur le respect de toutes les vraies libertés.

Art. 2. — Ils déclarent qu'il est urgent d'établir parmi nous une constitution basée sur ces principes, et ils veulent employer leur action de députés ou de publicistes à répondre et à faire prévaloir dans l'opinion les idées vraiment rénovatrices et sagement républicaines qui amèneront l'acceptation prochaine de cette constitution.

Art. 3. — Ils font appel à tous ceux qui, dans la nation, et notamment dans le journalisme, désirent voir créer, en dehors et au-dessus des partis, un grand *parti national* dont le but doit être d'inaugurer les institutions nouvelles, dans la juste décentralisation ; de combattre l'influence dissolvante de l'esprit révolutionnaire, violent ou modéré, et de prémunir notre pays contre l'action désastreuse du libéralisme révolutionnaire, du socialisme et du radicalisme.

Le parti national est mort avant d'avoir vécu, dit la Patrie. On se demandait hier si les promoteurs de cette idée étaient des esprits enclins à la vérité ou des mystificateurs.

La vérité est que M. Villedieu, sous-préfet de Cholet, destitué au 4 septembre par M. Allain-Targé, avait pris le parti de convoquer les députés dans leurs bureaux, pour constituer un groupe à la tête duquel il désirait se placer. Ont répondu à cette convocation : MM. Hervé de Saisy, Jean Brunet, Georges (des Vosges), Bernard, le comte Rampont, P. Morin, Martel, Destrema.

Après s'être rendu compte de la bizarrerie de

qui était debout, son verre à la main, ne bougea de place.

— Où sont-ils ? demanda Wladimir.

— Dans la cour.

— Combien ?

— Dix et un officier qui demande à vous parler.

— J'y vais, dit Kirposky. Adieu, mon fils.

— A revoir, père ! répondit Narbut.

Et, sans se hâter, il vida son verre en disant :

— Au triomphe de la justice !

Puis il embrassa Marpha, serra la main de ses cousins, baisa Thadéa sur l'épaule, et, ouvrant une fenêtre, qu'un domestique ferma aussitôt derrière lui, il sauta sur la terrasse et de la terrasse dans le jardin.

## CHAPITRE IV.

## KRAPOULOF.

Il n'y avait pas cinq minutes que Narbut avait disparu, quand Kirposki rentra dans

— J'en ai goûté, je crois, une fois. C'est fait, n'est-il pas vrai, avec du miel fermenté ?

— Précisément ; mais il y a hydromel et hydromel.

— Comme en France il y a vin et vin, dit Kirposky. Celui-ci est de la fabrication de Thadéa ; on le dit le meilleur de la contrée.

Et il remplit jusqu'au bord le verre du jeune homme avec la liqueur transparente et dorée.

— Autrefois, dit Sigismond, les pans buvaient cette liqueur nationale dans des cornes de rhinocéros, cerclées d'or et enrichies de pierres précieuses, qui circulaient de main en main jusqu'à entier épuisement.

— Des buveurs ou de la corne ? demanda César.

— De la corne d'abord et des buveurs à la longue, répondit gaiement Sigismond, car dans ce temps, plus encore qu'aujourd'hui, les Polonais avaient la réputation de vaillants buveurs.

— Il me semble qu'un beau hanap d'or eût été plus agréable que la corne.

— Aussi, était-ce seulement par précaution que les pans, qui se défiaient les uns des autres, employaient la corne. On croyait alors que celle du rhinocéros avait la propriété de neutraliser les poisons les plus subtils.

— Peste ! fit César, il me semble qu'on se défiait un peu les uns des autres, à cette époque.

— Et l'on en avait moins de sujet qu'aujourd'hui, dit Marpha.

— Cependant, ma cousine, je bois sans arrière-pensée à vous et à tous les vôtres !

Et, se levant, il choqua son verre contre ceux de son oncle et de ses cousins, et le porta à ses lèvres en disant :

— Boze cos Polske !

— Les Cosaques ! s'écria un domestique en se précipitant tout effaré dans la salle.

Ce fut comme un coup de foudre.

Personne cependant, pas même Narbut,

## Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

## LES

## FAUCHEURS

## DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

## CHAPITRE III.

## LES DEUX SŒURS.

(Suite.)

— Oui, oui, c'est cela, fit Thadéa, causes de tout ce que vous voudrez, sauf de conspirations, de supplices et de guerre ; tout cela ne sert à rien qu'à aigrir le sang et à donner des insomnies. Mon cousin, avez-vous jamais bu de l'hydromel ?



cette manière de procéder, les neuf députés se séparèrent.

D'après l'*Univers*, un de nos députés, M. Paul Mayaud, sollicité par M. Villedieu, aurait refusé la paternité de ce projet avec vingt-sept autres de ses collègues dont l'*Opinion nationale* donne la liste.

## LE SYNODE PROTESTANT.

Hier, le synode a adopté la motion suivante :

« Le synode,

» Reconnaissant que le principe de l'indépendance réciproque des Eglises et de l'État doit être inséré dans le droit moderne ;

» Reconnaissant que l'Eglise réformée de France est disposée à accepter avec confiance, en ce qui la concerne, sa séparation d'avec l'État quand les pouvoirs publics la jugeront nécessaire pour tous les cultes ;

» Croit bon d'inviter l'Eglise à s'y préparer. »

Le modérateur, après un long discours qui rappelle les diverses phases que le synode a traversées, déclare solennellement que la session est close.

Le synode général a tenu trente séances.

## Chronique Politique.

Un groupe de députés vient de se réunir pour demander qu'une partie du surcroît de l'emprunt (soit 300 millions), fût appliquée pendant deux ans à rétablir l'équilibre budgétaire.

On renoncerait aux impôts sur lesquels l'entente est si difficile à se faire entre le gouvernement et l'Assemblée.

Le gouvernement de la République française a annoncé au gouvernement grand-ducal de Luxembourg qu'il n'avait aucune observation à présenter sur les stipulations relatives à la neutralité des chemins de fer du Grand-Duché.

Le gouvernement a fixé au dimanche 3 août l'ouverture de la troisième session des conseils municipaux.

L'ambassadeur de France près le Saint-Siège reviendra en septembre avec sa famille.

M. des Michels, second secrétaire faisant fonctions de premier, a été nommé chargé d'affaires pendant l'absence de son chef.

## Nouvelles extérieures.

### ÉTATS-UNIS.

Une dépêche de New-York annonce que l'échec subi par la cause de Juárez, dans le nord du Mexique, n'a pas été de longue durée. Les troupes présidentielles ont repris Monterey, et les chefs insurgés, Cortina en tête, ne songent plus qu'à obtenir du gouvernement les meilleures conditions possibles pour faire leur soumission.

### RUSSIE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le 2 de ce mois, l'empereur Alexandre a reçu à sa table à Saint-Petersbourg plusieurs officiers allemands qui avaient assisté aux grandes manœuvres de l'armée russe, et il a porté un toast à l'armée de l'empereur Guillaume. Il s'en est suivi un échange de compliments, par dépêches télégraphiques, entre les deux souverains ; mais contrairement à ce qui a eu lieu plusieurs fois, les télégrammes dont il s'agit n'ont pas été livrés à la publicité. »

### TURQUIE.

Le sultan vient d'abolir dans tous ses États la peine des *caouas*, dont on punissait, en Turquie, les marchands convaincus d'avoir vendu des denrées falsifiées ou employé de faux poids.

Voici en quoi consistait cette peine.

On fermait d'abord la boutique du délinquant, et, sur les auvents, on clouait le pauvre diable par l'oreille. La punition était publique et, durant tout le jour, le patient restait exposé aux quolibets, aux injures et parfois aux projectiles de la foule amassée.

### LE ROI DE TIGRÉ.

Saint Ambroise, interdisant courageusement l'entrée de l'église à l'empereur Théodose, vient d'être imité par l'évêque copte d'Axum, en face du prince Kanoi, de Tigre :

« Ce prince, espèce de monstre, après avoir forcé l'évêque copte de le couronner, s'est rendu à Axum, siège de l'église principale de ses États, pour terminer les fêtes du sacre par une cérémonie religieuse. Accompagné de tous ses officiers, entouré de la plus grande pompe, le roi entre dans l'église pour recevoir, des mains du prêtre officiant, le Saint-Sacrement.

« Ce prêtre est un homme courageux, et il harangue le roi, qui se présente devant l'autel, comme il suit : « Je ne puis vous donner le Saint-Sacrement, parce que vous êtes indigne de porter la couronne. Vous n'avez pas distribué d'aumônes aux pauvres, ni payé vos dettes, ni gracié vos prisonniers. Vous n'avez prodigué de bienfaits à personne. Vous traitez durement les étrangers, et, vrai successeur de Caïn, vous avez brûlé leur église. Pour tout cela, Dieu vous punira, et, en attendant, en vertu des pouvoirs que je tiens de Dieu, je vous excommunie, vous, ainsi que l'évêque copte qui s'est laissé gagner, à prix d'argent, à vous couronner sans que vous soyez véritablement en possession de ce pays, et qui a semé ainsi la discorde parmi nous. Je suis entre vos mains, vous pouvez me couper la tête ; mais qu'importe ? Cela ne change rien à l'affaire ; au contraire, l'excommunication tourmentera d'autant plus votre conscience. Evitez cela, songez au bien de votre peuple, afin que la bénédiction de Dieu vous tombe en partage ! »

Ainsi parla le noble prêtre, au témoignage du correspondant égyptien de la *Gazette d'Augsbourg*, qui raconte cette histoire :

« Le roi noir, revenu de son ahurissement, fit jeter le prêtre dans les chaînes ; mais, au bout de quelques semaines, il le rendit à la liberté, en lui

faisant dire qu'il ne voulait pas faire violence à « un homme de Dieu. »

Ce qu'il y a de plus curieux, ce qu'il y a de monstrueux, c'est que la *Gazette d'Augsbourg*, dans son fanatisme anti-catholique, conclut de ce trait admirable qu'il faut bannir de partout les prêtres et les moines « qui transmettent leur corruption au peuple. »

## Informations militaires.

Le budget de la guerre, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée, ne contient que les dépenses normales nécessaires pour l'entretien de notre matériel et de nos forces militaires ; mais la Chambre sera saisie, au mois de novembre ou de décembre, d'une demande de crédit ayant pour but de parer à des dépenses extraordinaires de premier établissement, devenues nécessaires pour mettre le pays en état de défense.

Parmi les sommes qui devront être affectées à cet usage, nous citerons celle de 180 millions de francs pour les travaux du génie qui seront particulièrement exécutés aux places de Besançon, Lyon, Langres, Verdun, Toul, Belfort, Rouen et Paris, et celle de 169 millions pour la reconstruction de notre artillerie de place et de campagne et pour celle de nos équipages militaires.

Ces dépenses sont indiquées à titre de renseignement dans le budget de la guerre ; elles n'auront pas lieu immédiatement, mais partiellement pendant cinq ans.

On s'occupe activement, à la préfecture de police et au ministère de l'intérieur, de la formation de deux escadrons de gardiens de la paix montés.

Ce nouveau corps, exclusivement recruté parmi les gardiens actuels sortant d'un régiment de cavalerie, sera chargé des patrouilles de nuit dans Paris et la banlieue.

L'uniforme des policemen à cheval ne subirait d'autre modification que la substitution de la botte à l'écuylère à la chaussure d'infanterie.

Le sabre-baïonnette serait remplacé par un *bancaï*.

L'événement dit que l'instruction de l'affaire Bazaine se poursuit au milieu de grandes difficultés, le dossier s'augmentant chaque jour de documents nouveaux.

On ne pense pas que le procès puisse venir avant le milieu du mois de septembre.

On prétend que le maréchal adjoint à M<sup>e</sup> Lachaud, pour seconder la défense au point de vue militaire, deux officiers généraux anglais qui ont connu le général Bazaine en Crimée.

Une personne qui a vu hier le maréchal nous affirme qu'il est prêt à toute éventualité, et que, *s'il est reconnu coupable*, selon sa propre expression, *il payera pour le plus grand nombre*.

## Nouvelles diverses.

Les élèves de l'École des mines, qui étaient partis il y a quelque temps, sous la

conduite de M. Mangin, pour explorer le département de la Sarthe, viennent de rentrer à Paris.

Ils vont être remplacés par une autre série d'élèves, dont l'excursion géologique aura lieu cette fois dans le département de la Mayenne.

C'est mardi prochain, 16 juillet, que vont se dérouler devant la cour d'assises du Finistère les débats du drame de Kersalaün.

M. Olivier de Kermel, accusé de l'assassinat de son frère, le 14 avril dernier, sera défendu par M<sup>e</sup> Lachaud, assisté de M<sup>e</sup> Durand-Lebris, avocat à Quimper.

On vient de placer aux Arts-et-Métiers le buste d'un homme qui a doté le monde d'une invention dont chacun se sert sans connaître l'inventeur. L'invention, c'est le crayon ; l'inventeur, c'est Nicolas-Jacques Conté, né en 1755, à Sées (Orne), qui lui a élevé une statue en 1852.

Conté fit partie de l'expédition d'Égypte, pendant laquelle il inventa les crayons.

Il est mort en 1805.

Hier soir, dit la *France nouvelle*, à la gare de l'Est, il s'est passé un fait assez original.

Deux hommes, ayant chacun un enfant à la main, arrivent au dernier moment pour prendre leurs billets. Chacun lâche l'enfant qu'il tenait pour payer, puis reprend son bébé et se dirige en toute hâte dans le train qui part aussitôt.

A ce moment, funestes effets de la précipitation !... chacun des deux s'aperçoit qu'il s'est trompé d'enfant.

Le plus curieux, c'est que chacun des deux partait dans une direction différente.

A la première station, on a télégraphié. Nous ignorons encore le résultat.

Une correspondance de Tiflis, publiée par le *Globe*, contient une horrible histoire de cannibalisme. A Flamatan, ville de Perse, deux femmes, aidées de sept autres personnes, ont enlevé trois enfants et les ont mangés. Ces cannibales ont été arrêtées. On les a fouillées ; on a retrouvé sur elles les ossements des enfants. Le grand-vizir a condamné ces femmes à être pendues, et leurs complices ont été condamnés à mourir de faim.

Huit jours après, on a trouvé ces misérables mortes dans leur prison. Cinq d'entre elles avaient mangé les deux autres. Il paraît que la famine augmente, au lieu de diminuer. A Téhéran, il n'y a plus de bœufs ; on a mangé même les bêtes de somme. Il n'existe pas de moyens d'approvisionner la capitale.

## EMPRUNT NATIONAL FRANÇAIS.

L'Office de fonds publics et de change reçoit dès à présent les fonds destinés à souscrire à l'Emprunt National et paie l'intérêt de 3 0/0 jusqu'au jour de l'émission. *Souscriptions irrévocables.*

Envoi sur demande de la circulaire indiquant les conditions.

A. LOPES DIAS, DIRECTEUR,  
162, Rue Montmartre. — Paris.

la salle escorté de quatre personnages dont deux étaient des Cosaques à formidables moustaches, coiffés d'un large bonnet rond en peau de mouton, le sabre au côté, la cartouchière sur la poitrine et portant attaché au poignet droit leur nagaïka, fouet à manche court, terminé par une tresse de cuir bouilli dans du vinaigre pour le rendre plus résistant, et garni de gros nœuds assez rapprochés.

Ce fouet, qui n'est après tout qu'un knout raccourci, fait partie intégrante du costume cosaque, mieux vaudrait dire de l'armement. Un coup bien appliqué suffit pour creuser une profonde rainure sur une planche de chêne ; sur le dos ou le visage d'un paysan il marque mieux encore.

Les soldats s'arrêtèrent sur le seuil de la porte, raidés, impassibles, immobiles comme des statues.

Les deux autres personnages entrèrent, précédés du maître de la maison ; chacun d'eux avait son type à part.

Le premier, un enfant plutôt qu'un jeune homme, il avait tout au plus quinze ans, sous-lieutenant depuis un mois à peine, et tout frais échappé de la fabrique des officiers nobles, qu'on appelle le premier corps des Cadets de Saint-Petersbourg, n'avait ni barbe ni moustache, mais un uniforme flambant, des épaulettes toutes reluisantes en or faux, pas plus de trois ou quatre décorations, des cheveux blonds pommadés et frisés, des éperons qu'il faisait sonner, un lorgnon qu'il faisait sauter, et une cravache dont il frappait complaisamment le drap bleu de son pantalon à la cosaque.

Ce monsieur rose et blanc, guindé, sanglé et gourmé, affectait à un remarquable degré une impertinence suprême et un superbe dédain pour ceux qui l'entouraient, ainsi qu'il convient à une Excellence que, pendant cinq ans, on avait fouettée, au moins une fois par semaine, pour lui enseigner la théorie et lui inculquer la pratique.

Son compagnon, moins charmant et

moins homme du monde, était cependant tout-à-fait comme il faut... dans son genre.

Il se nommait Ivan Krapoulof et appartenait au corps honorable de la police russe.

Bien que n'ayant pas de costume particulier, il avait cru, ce jour-là, sans doute pour faire honneur à l'élégant sous-lieutenant, devoir s'en composer un avec un vieux casque en cuir bouilli, déformé par le temps, une sorte de tunique crasseuse à parements ternis, tirant sur le marron, mais qu'on pouvait deviner avoir été rouges autrefois, et une paire de bottes à peu près neuves, tout récemment dérobées par le digne magistrat à un ivrogne que, par la même occasion, il avait dépouillé de sa bourse.

Le casque et la tunique pouvaient bien avoir la même origine.

Krapoulof avait de faibles appointements, et comme il aimait à jouer et à boire, surtout à boire, il ne négligeait aucun moyen de les augmenter. Il appelait cela son *ca-*

suel.

— Tu es un fin gaillard, lui disait son cousin le gendarme ; avec deux cents roubles de traitement, tu te nourris bien, tu es rouge comme le cordon de Saint-Alexandre-Niewski, tu as assez d'embonpoint pour faire sauter, en cinq minutes, les boutons d'un uniforme, tu es ivre cinq jours sur quatre, tu donnes des robes de soie à ta femme et à tes cinq filles, et tu mets de côté, chaque année, de mille à deux mille roubles ! Par la barbe de saint Nicolas, tu es un fin gaillard, et tu devrais bien m'apprendre ta recette.

— Peuh ! je n'ai pas de recette, j'ai du casuel, répondait modestement Krapoulof, et aussi un peu d'adresse au jeu.

(La suite au prochain numéro.)



## Chronique de l'Ouest

ET  
CHRONIQUE LOCALE

En vertu d'une décision ministérielle, un concours sera ouvert, le 1<sup>er</sup> août prochain, à onze heures, au dépôt des fortifications, à Paris, 84, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, pour l'emploi de professeurs du cours d'allemand à l'École de cavalerie de Saumur.

Ne sont admis au concours que les capitaines de toutes armes.

L'examen consiste en deux épreuves : l'une écrite, l'autre orale.

**Première épreuve.** — Traduction par écrit de morceaux allemands en français et réciproquement, avec dissertation grammaticale et littéraire sur un sujet donné par le jury.

**Deuxième épreuve.** — Traduction orale dans les deux langues, avec dissertation philologique. Traduction orale de latin en français et questions relatives à la grammaire et à la littérature française.

Les candidats peuvent se faire inscrire jusqu'au 29 juillet inclusivement (dimanches et fêtes exceptés).

On annonce le mariage de M. Armand de Charette, le plus jeune des frères de l'héroïque commandant des Zouaves pontificaux, avec M<sup>lle</sup> de Durfort.

UNE ÉCOLE D'ARTILLERIE A ANGERS.

On lit dans le *Journal d'Angers* :

Nous recevons, trop tard pour pouvoir l'insérer aujourd'hui, le compte-rendu du conseil municipal (fin de la séance du 24 et séance du 1<sup>er</sup> juillet).

Nous le publierons dans le prochain numéro, mais nous voulons constater dès aujourd'hui que le conseil municipal, prenant à cœur cette question d'un si grand intérêt pour notre cité, offre de participer à la dépense pour une somme de 1 million 500,000 francs.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux maires un catalogue des livres de lecture recommandés pour les bibliothèques scolaires dans les écoles. Ce catalogue est précédé d'une notice indiquant aux maires les moyens de se procurer les livres dans des conditions avantageuses. Le ministre rappelle aux maires que le ministère ne concèdera gratuitement des livres que si la commune justifie de la possession d'une armoire-bibliothèque, de l'acquisition des livres de classe en nombre suffisant pour les élèves gratuits.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DU  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

**Concours pour le Fauchage du Blé.**

*Essais de moissonneuses, faucheuses, faneuses, rateaux à cheval et autres instruments d'agriculture, le dimanche 14 juillet 1872, à Boisberthier, commune d'Echiré.*

Toutes personnes, soit du département des Deux-Sèvres, soit de tout autre département, seront admises à prendre part à ce concours et à faire essayer des instruments d'agriculture. Elles sont priées de faire connaître leurs intentions, le plus tôt possible, au président de la Société d'Agriculture, à Niort.

Les faucheurs devront être rendus sur le lieu du concours à neuf heures du matin. Chaque faucheur devra se munir de son instrument et être accompagné de deux aides pour faire la gerbe; ces aides ne devront pas avoir de faucilles.

1<sup>er</sup> prix : 40 fr. et une médaille d'argent.

2<sup>e</sup> prix : 35 fr. et une méd. de bronze.

3<sup>e</sup> prix : 30 fr.

4<sup>e</sup> prix : 25 fr.

5<sup>e</sup> prix : 20 fr.

6<sup>e</sup> prix : 15 fr.

7<sup>e</sup> prix : 10 fr.

8<sup>e</sup> prix : 5 fr.

Le fauchage du blé commencera à 11 heures.

La moissonneuse et la faucheuse fonctionneront aussitôt après le concours de fauchage, et ensuite il sera procédé à l'essai des

autres instruments d'agriculture. Des primes en argent et des médailles pourront être accordées pour les instruments qui en seront jugés dignes.

Niort, 4 juillet 1872.

Le président de la Société centrale  
d'Agriculture,  
Henri GIRAUD.

Samedi dernier, la femme Lemoine, de Brézé, a trouvé, dans son grenier, le corps de son mari qui s'était pendu à la charpente.

Lemoine aurait manifesté à diverses reprises l'intention de se donner la mort.

Le 7, la foudre est tombée sur le clocher de l'Hôtelier-de-Flée, et l'a dégarni de ses ardoises et de ses lattes. Plusieurs chevrons même ont été détachés.

Les dégâts, évalués à 3,000 francs, sont couverts par la compagnie la *Mutuelle*, du Mans.

Avant-hier, dit l'*Union libérale*, un malfaiteur a essayé de forcer les tronc de l'église St-Étienne, de Tours; mais il n'est parvenu à en fracturer qu'un seul, le temps lui ayant sans doute manqué ou les instruments pour les briser tous.

Les tronc étant à peu près vides, le voleur a pu se croire volé.

La police a commencé une information.

Il paraît, dit l'*Étoile*, que le ministre de la marine va adresser aux préfets maritimes une circulaire ayant pour but d'annoncer la création d'une académie de marine dont le siège serait à Brest.

Il y avait déjà eu une Académie pareille sous l'ancien régime. Elle fut supprimée en 1790.

Cette Académie serait chargée d'examiner les nouveaux systèmes de navigation et d'armement et de se tenir au courant de toutes les découvertes.

## Bibliographie.

LE MONITEUR DE L'ÉLEVAGE  
DU CHEVAL DE SERVICE.

*Journal hebdomadaire de l'Industrie hippique.*

Il y a peu d'industries importantes en France qui n'aient leurs organes spéciaux de publicité pour la défense de leurs intérêts et l'étude des questions pouvant améliorer leur situation, les faire progresser par la mise en pratique des méthodes nouvelles indiquées par l'expérience.

L'industrie chevaline, essentiellement représentée par la production du cheval de service, n'a eu jusqu'ici, dans la presse française, aucun organe spécial. Et cependant à quels intérêts généraux cette industrie ne se rattache-t-elle pas? Sans parler ici de l'armée, quelle est l'exploitation agricole ou industrielle, la maison de commerce ou bourgeoise qui ne soit intéressée à la production du bon cheval et à se tenir au courant des travaux, des progrès de cette industrie et des moyens propres à l'améliorer?

Devant un intérêt aussi général, il convenait de combler une lacune aussi regrettable; car on ne saurait considérer comme représentants de l'industrie chevaline les quelques journaux de sport qui se publient à Paris, et dont les courses et les paris sont les préoccupations principales.

Ancien officier de cavalerie, ancien fonctionnaire de l'Administration des Haras, secrétaire de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang depuis sa fondation, le Directeur-Gérant du *Moniteur de l'élevage du cheval de service*, en créant ce journal, se trouvait donc, par l'expérience et les relations acquises, dans les meilleures conditions pour donner à cet organe de publicité le caractère qui lui convenait le mieux pour devenir le représentant des intérêts hippiques, tant au point de vue du producteur qu'à celui du consommateur.

Le but qu'il s'est proposé en fondant le *Moniteur de l'élevage* est ainsi défini : *Étudier pour produire, élever, dresser et vendre le bon cheval de service au prix le plus rémunérateur pour ceux qui produisent, élèvent, dressent et vendent.*

La réalisation d'un tel programme exigeait naturellement des aptitudes diverses et expérimentées. Étranger à toutes appréciations politiques, le *Moniteur* a pu facilement attacher à sa rédaction des noms autorisés, des notoriétés hippiques, afin de

varier les études et en rendre la lecture plus intéressante. Déjà, à notre rédaction ordinaire, nous pouvons ajouter la collaboration de MM. Eugène Gayot, Ch. de Sourdeval, Hornez, Duluc; sous peu, d'autres noms, non moins renommés, viendront en augmenter l'importance. Des correspondances étrangères sur l'industrie chevaline viennent également tenir le lecteur au courant de la marche de cette industrie en dehors de nos frontières. Le *Moniteur* publie, en outre, le bulletin officiel des courses au trot, concours de dressage, de poulinières, épreuves d'étalons, etc., et donne les informations commerciales se rattachant à sa spécialité. Après la saison des courses, l'espace actuellement pris par la partie officielle sera entièrement réservé au *Moniteur*. Enfin, sous le titre de *Variétés*, paraissent des articles de sport entièrement inédits.

Fortes de leur bonne volonté et des résultats obtenus déjà, justifiant l'utilité de la fondation, l'Administration et la Rédaction du *Moniteur* désirent que chacun, avant de s'y abonner, soit édifié sur sa valeur; à cet effet, le journal sera envoyé gratuitement et à titre d'essai à toute personne qui en fera la demande.

Le *Moniteur de l'élevage du cheval de service* paraît tous les jeudis, format grand in-quarto de plusieurs feuilles, rue du Colisée, 29, Paris. — Abonnement : 20 fr. par an.

Le Directeur-Gérant,  
Ch. MEYER.

## Gazette judiciaire.

ENCORE DES FAUX PRINCES.

Nous extrayons cette curieuse affaire de *Paris-Journal* :

Après l'affaire du prince de Scanderberg, difflamé par le *Figaro* dans un article où on le désignait par un synonyme peu respectueux, nous avons un faux comte de Natal, il n'a été difflamé par personne celui-là.

Lors du procès Victor Noir, cet individu se fit une espèce de célébrité par sa déposition; il assurait avoir entendu Sauton s'éloignant de la maison du prince Pierre, s'écrier : C'est égal, nous lui avons donné un fameux soufflet.

Depuis longtemps, ce Natal habitait Auteuil; lorsqu'on l'a arrêté, il y a quelque temps, sous prévention d'escroquerie, les agents de police l'ont trouvé dans sa maison, un véritable palais. M. Natal avait huit domestiques, des voitures, des chevaux magnifiques. Il menait la vie à grandes guides. D'après lui, bien entendu, il est l'homme le plus honnête et le plus respectable de la terre.

Mais voici son petit dossier.

En 1870, à la déclaration de guerre, il quitta Paris et s'embarqua pour Londres.

Là il fit la connaissance d'un négociant nommé Mactaggart Grant, un bien brave homme et bien naïf. Natal se fait donc présenter chez M. Grant, en qualité de duc de Balan, comte de Natal; il éblouit son nouvel ami, lui parlant sans cesse de ses relations avec MM. Smith, Robert, Wallace, Farrington, Rouher, le duc de Noailles, qui étaient de ses amis les plus intimes; en outre, il était allié au duc de Luynes, au duc de la Rochefoucauld, au duc de Bisaccia.

Un jour, pour couronner dignement l'œuvre entreprise, il propose à M. Grant de le présenter à l'impératrice Eugénie, déjà réfugiée en Angleterre, et qui doit venir rendre visite à sa femme, à lui, Natal, dans quelques jours.

Mais il lui faut de l'argent et pour faire tomber le dernier verrou de la caisse de M. Grant, Natal a imaginé de se donner comme représentant du gouvernement de la Défense nationale, et chargé par M. Gambetta de négocier en Angleterre un emprunt de plusieurs millions.

*Quid non mortalia pectora cogis*

*Auri sacra fames...*

Grant n'hésite plus à prêter à un pareil homme la somme énorme de fr.

Natal propose ensuite à son ami, à son cher frère, comme il l'appelle, de lui faire obtenir du gouvernement français l'emprunt en question; le cher frère donne aussitôt 120,000 fr. pour les premières démarches, mais elles ne semblent point aboutir. Grant s'impatiente et... voici le plus fort : Natal annonce enfin que l'affaire est faite, et envoie la copie du traité :

Aujourd'hui 20 janvier 1872, moi, soussigné, A. Mocquart, notaire, résidant, etc.;

Devant moi sont parus, avec le concours des témoins suivants :

M. Barthélemy Saint-Hilaire;

S. Exc. M. A. Thiers, Président de la République française, etc.;

S. Exc. Poyer-Quertier, ministre des finances. De l'autre côté :

M<sup>r</sup> Paul Chauvin, avoué, etc...

Natal ajoute qu'il va partir pour Berlin, conférer avec le grand chancelier de l'Empire, et qu'il a besoin de 2,000 livres sterling. Grant, plein d'enthousiasme, les lui envoie.

Puis les mois s'écoulent sans que notre Anglais entende parler de quoi que ce soit. Il se décide alors à venir à Paris. Natal le mène à l'Assemblée nationale (il ne sait pas un mot de français); le case dans un coin, s'absente, revient, dit qu'il vient de causer avec M. Thiers.

Bref, tout cela était tellement formidable que Grant se décide à se renseigner; il écrit à M. Barthélemy Saint-Hilaire, lequel lui répond que M. Thiers ne connaît pas M. Natal, et qu'il n'a chargé personne de faire un emprunt.

Renseignements pris à Chislehurst, personne n'y connaît M. le duc de Balan, comte de Natal. Grant dépose alors la plainte qui amenait hier ce faux fils des croisés devant le tribunal correctionnel pour avoir à répondre de ses nombreuses escroqueries.

Grant lui réclame 119,935 fr. de dommages et intérêts.

M. le comte de Natal a été condamné à 3,000 francs d'amende et 30,000 francs de dommages et intérêts envers les parties civiles.

Le tribunal a, en outre, fixé à deux ans la durée de la contrainte par corps.

BOLNEY.

## Dernières Nouvelles.

Le gouvernement vient de saisir l'Assemblée du projet de loi relatif à l'emprunt. L'exposé de motifs ne contient qu'une seule indication sur les conditions de cette opération, — la plus colossale, dit-il avec raison, qu'ait jamais tentée un grand pays, c'est que l'émission sera faite en 5 p. 0/0. Ce fonds aurait été choisi parce qu'il est le moins éloigné du pair, qu'il rend ainsi les rachats moins onéreux, et enfin qu'il a réussi dans le monde entier. Il eut été plus exact de dire qu'il a réussi à l'occasion de notre premier emprunt de deux milliards; car préconiser, en thèse générale, le 5 p. 0/0 de préférence à tout autre type, ce serait provoquer une controverse dans laquelle il n'est pas certain que l'opinion du gouvernement triompherait.

Voici le texte définitif du projet de loi. Nous indiquons en *italiques* les additions faites par la commission :

Article premier.

Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le Grand-Livre de la dette publique et à aliéner la somme de rentes 5 0/0 nécessaire pour produire un capital de trois milliards de francs. *L'émission de ces rentes aura lieu par souscription publique, à l'époque, au taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations.*

Art. 2.

Le ministre des finances ajoutera à cette somme de rentes 5 0/0 celle qui sera nécessaire pour faire face aux paiements des arrérages à échoir en 1872 et 1873, et pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt, ainsi que les frais d'escompte, de change, transports et négociations.

Art 3.

Afin d'assurer aux époques fixées le remboursement des trois milliards restant dus au gouvernement allemand, et d'accélérer ainsi la libération du territoire, le ministre des finances pourra passer avec la Banque de France et autres associations financières des conventions particulières, destinées à rendre le plus promptement disponibles les produits à réaliser sur l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement.

Art. 4.

*Le chiffre des émissions des billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au maximum de 2 milliards 800 millions, est élevé provisoirement à 3 milliards 200 millions.*

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

POUR PARAÎTRE LE 5 JUILLET :

10 CENTIMES LA LIVRAISON

LE PROCÈS BAZAINE

En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le conseil de guerre, voté par l'Assemblée na-



tionale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons :

LES PRÉLIMINAIRES DU PROCÈS,

C'est-à-dire les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

Introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de monsieur Régner. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier-général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine, publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues, plans, etc.

Il paraîtra deux livraisons par semaine à partir du 3 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCÈS BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

10 centimes la livraison.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGENT le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718. Ticheville (Orne), 30 mars. Ayant pris de la Revalessière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalessière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

Vihiers, marché du 10 juillet. Froment, l'hect., 20 fr. — Seigle, 12. — Orge, 10. — Sarrasin, 9. — Avoine d'hiver et d'été, 7. — Haricots, 35. — Fèves et pommes de terre, 12. Graine de luzerne, le quintal, 100 fr.; de trèfle, 120. — Foin, 4 25. — Paille de froment, 4 25. Bestiaux. — Bœufs gras, am. et vend. 20, à 1,000 fr.; maigres, am. et vend. 50, à 800 fr. — Vaches

grasses, am. et vend. 15, à 800 fr.; maigres, am. et vend. 40, à 600 fr. — Veaux, am. et vend. 35, à 150 fr. — Moulons, am. 80, vend. 55, à 70 fr. — Porcs maigres, am. 80, vend. 70, à 140 fr.

Marché de Saumur du 13 juillet.

Table of market prices for various goods like flour, oil, and other commodities.

COURS DES VINS.

Table of wine prices, categorized by quality and type.

ROUGE (2 hect. 20).

Table of red wine prices from various regions like Saumur and Bourgueil.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET 1872.

Large table of stock market data including various values, percentages, and company names.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

Table of train schedules and services between Saumur and other locations.

A VENDRE CINQ BARRIQUES DE VIN ROUGE De Saint-Nicolas, 1re qualité, Clos du Pavillon.

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 51. S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (262)

Nouvelle Encre J. Gardot à Dijon. noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noire copiant même un mois après l'écriture. chez tous les Papetiers.

Advertisement for TH. PILTER, MOISSONNEUSES, RATEAUX, FAUCHEUSES, FANEUSES, Grillages mécaniques. 68, quai Jemmappes, à Paris.

A LOUER PRÉSENTMENT, APPARTEMENTS au 1er, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABRIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

PLUS DE HERNIES. Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P. Simon. Notice envoyée franco à ceux qui la demandent: Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ. seul et unique élève de P. Simon, ou à la Phi<sup>e</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

BENZINE J. GARDOT DIJON. Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs. LE FLACON 1'25 & 2'50

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS (Société Anonyme) TRAVAUX - INDUSTRIE - FINANCES. La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels et financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir: 1° Les Travaux - 2° L'Industrie - 3° Les Finances. Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois, et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siège social, 28, rue Grange-Battière, à Paris. (307)

Librairie Léon TECHENER, rue de l'Arbre-Sec, 52. Vient de paraître: LE DIX-HUIT MARS. Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection, Par M. MARTIAL DELPIT. Un beau volume in-8°. — Prix : 8 francs.

A VENDRE UNE CALÈCHE AVEC SES ÉQUIPAGES. Prix : 800 francs. S'adresser au bureau du journal.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DU DIOCÈSE D'ANGERS. REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS. Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an. . . . 5 fr. | Six mois. . . . 2 fr. 75 c. On reçoit les timbres-poste en paiement. On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

LE DICTIONNAIRE Historique, Géographique et Biographique DE MAINE-ET-LOIRE Par M. Célestin PORT. Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8° à deux colonnes de petit-texte. Abonnement: un an, 6 francs. — La livraison: 50 centimes. La dix huitième livraison est sous presse.

Un jeune homme de seize ans, muni de bons certificats, demande une place de petit clerc. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE BLANC ET DE SOIERIE DEMANDE UN VOYAGEUR. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER un corps de bibliothèque. S'adresser au bureau du journal.